



Master Justice et procès

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Justice et procès. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035415

HAL Id: hceres-02035415

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035415>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100017282

Domaine : Droit, science politique

Mention : Justice et procès



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global :

L'Université Paris 1 est un centre de compétences, de recherche et de formation éminent en droit du procès, aussi bien privé que public. Le master « Justice et procès » en est la branche pédagogique. Composée d'un M1 et de cinq spécialités de M2, cette mention constitue une offre de formation très complète en matière de droit processuel. Les cinq spécialités rattachées à ce master couvrent à la fois le droit privé, avec une spécialisation propre au droit pénal, et le droit public. Les enseignements proposés dans chacune des spécialités permettent de couvrir l'ensemble des matières pertinentes.

Dans le cadre des M2 professionnels, la dimension pratique est très présente, l'objectif étant de permettre aux étudiants de disposer des bases et des réflexes nécessaires pour traiter, de manière autonome, des dossiers contentieux. Le dossier contient néanmoins, des propos trop généraux sur les besoins « évidents » des professionnels dans les matières étudiées. Les partenariats ne sont pas explicités.

En outre, tous les M2 « recherche » citent peu ou prou les mêmes débouchés, comme une formule de style, bien optimiste, qui ne convainc pas tout à fait. En effet, l'accès aux professions judiciaires réglementées ou à la fonction publique suppose l'obtention de concours ou d'examens souvent très sélectifs (magistrature). Quant aux cabinets d'avocats, ils recrutent d'abord des juristes spécialisés dans des matières (droit des affaires ou droit des marchés publics, par exemple) et non des spécialistes de « contentieux » (sauf de très grandes structures). Toute matière peut donner lieu à contentieux, mais le droit du contentieux ou du procès ne se pratique pas en soi de façon générale. L'angle d'attaque choisi par un master de droit processuel est d'abord le décalque de distinctions universitaires, ici soigneusement conservées. La matière n'en est pas moins essentielle pour tout juriste et praticien. Il convient simplement de veiller à ce que l'offre de M2 ne soit pas excessivement éclatée au gré des thèmes de prédilection des responsables.

Il conviendrait de se doter d'un outil de suivi systématique des diplômés de M2. L'enseignement de l'anglais est gravement négligé en M2.

- Points forts :
 - Des équipes compétentes.
 - L'attractivité.
- Points faibles :
 - Si l'on excepte le M2 « recherche » « Droit pénal et science criminelle en Europe », l'ouverture vers l'international est assez limitée. Cela se vérifie tant dans les enseignements proposés que dans les possibilités, pour les étudiants, d'échanges internationaux.
 - La part du droit public en M1 apparaît insuffisante pour une première année de master qui est susceptible de déboucher sur un M2 professionnel « Contentieux public » qui suppose des étudiants une très bonne culture juridique en droit administratif.
 - Travail sur les débouchés inabouti.



Avis par spécialité

Théorie et pratique du procès

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Cet ancien DEA devenue spécialité « recherche » est la « tête de pont » du master « Justice et procès » et bénéficie d'une équipe d'enseignants-chercheurs de grande qualité.

- Points forts :
 - Une formation complète en droit processuel et en théorie du droit processuel. Les aspects de droit public sont également présents avec un enseignement obligatoire de contentieux administratif.
 - La formation à la recherche est assurée par la rédaction de mémoires.
- Point faible :
 - L'ouverture vers l'international n'est pas assez développée, les enseignements en la matière n'intervenant que dans le cadre de séminaires, qui peuvent en outre, ne pas être choisis par les étudiants.
- Recommandation :
 - Fusionner complètement le M2 « Sciences sociales de la justice » dans ce M2 (voir infra).

Sciences sociales de la justice

- Appréciation (A+, A, B ou C) : C

Ce M2 « recherche » est essentiellement le fruit d'une convention de partenariat entre l'Université Paris 1 et l'ENS Ulm (département des sciences sociales). Un tel partenariat serait bénéfique pour l'Université s'il engendrait un échange réciproque. Or, le M2 semble être essentiellement une structure d'accueil, financée en partie par l'ENS Ulm, d'une poignée d'élèves normaliens. Par delà l'apport intellectuel que peut constituer ce diplôme pour ses bénéficiaires, il est permis de s'interroger sur l'intérêt qu'en retire l'Université.

Pour les étudiants issus du M1 « Justice et procès », la voie naturelle est de suivre le M2 « recherche » « Théorie et pratique du procès » et non de s'orienter dans l'étude des « Sciences sociales de la justice » qui ne constituent pas un champ de recherche favorable à la poursuite d'une carrière universitaire en droit. Le nombre de candidatures recueillies est très modeste (15 en 2005, 45 en 2008).

Les débouchés dans les professions juridiques et judiciaires (les « activités de la justice, du contentieux, de la police », selon le dossier), à l'instar d'un M2 purement juridique, sont très incertains. Il est d'ailleurs douteux que les étudiants normaliens se destinent à devenir des praticiens du droit (dans les services juridiques des entreprises ou la police, par exemple) et plus probable, qu'ils reviennent ensuite sur leurs terres d'origines.

- Point fort :
 - L'enseignement de matières inconnues dans la cartographie des facultés de droit (sociologie de la justice, philosophie de la justice, économie de la justice, statistiques judiciaires...) peut être regardé comme un point fort au titre de l'ouverture et de l'originalité.
- Point faible :
 - L'ouverture vers l'international n'est pas assez développée, les enseignements en la matière n'intervenant que dans le cadre de séminaires qui peuvent en outre, ne pas être choisis par les étudiants.
- Recommandation :
 - Fusionner complètement ce M2 dans le M2 « Théorie et pratique du procès ».



Droit pénal et politique criminelle en Europe, justice pénale

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Un M2 « recherche » traditionnel et réputé dans le paysage du droit pénal, qui embrasse particulièrement le droit international et bénéficie d'une large équipe pédagogique.

- Points forts :
 - Une formation complète en droit processuel et en théorie du droit processuel. Les aspects de droit public sont également présents avec un enseignement obligatoire de contentieux administratif.
 - La formation à la recherche est assurée par la rédaction de mémoires.
- Points faibles :
 - La multiplicité des enseignements de courte durée (24 heures et plus souvent 12 heures) fait cependant craindre un certain « saupoudrage ». D'ailleurs, le volume total de cours par étudiant est faible (84 h au semestre 3 et 60 h au semestre 4). Nombre d'étudiants risquent d'être démunis dans les concours de recrutement qui conditionnent leur insertion professionnelle face à une concurrence plus aguerrie.
 - Le M2 reste peu professionnalisant en lui-même de par son orientation, particulièrement consacrée aux politiques criminelles, au droit pénal et aux droits de l'Homme en Europe et dans la mondialisation.
- Recommandations :
 - Augmenter l'encadrement des étudiants ou le volume horaire des cours.
 - Développer l'enseignement des langues étrangères ou en langues étrangères.

Contentieux des affaires

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Le contentieux du droit des affaires est un axe important et original.

- Point fort :
 - Les cours sont éminemment pratiques et couvrent des champs variés touchant au contentieux des affaires (recouvrement des créances, contentieux administratif des affaires, contentieux bancaire).
- Points faibles :
 - L'incertitude quant aux débouchés : les cabinets d'avocats recrutent d'abord des juristes spécialisés dans des matières (droit des affaires, par exemple) et non des spécialistes de « contentieux », sauf les très grandes structures. Les entreprises peuvent, en revanche, recruter de tels juristes mais en moindre quantité. Le devenir des étudiants du M2 n'est pas connu de façon statistique. Il faut seulement espérer que le versant « Droit des affaires » favorise leur insertion plutôt que le versant « Contentieux ».
 - L'absence de contrat d'apprentissage.
 - L'absence d'informations sur les partenaires du M2 dans le milieu professionnel.
 - Le nombre de séminaires/enseignements pratiques apparaît un peu réduit pour un M2 professionnel (seulement deux séminaires à choisir).
- Recommandation :
 - Etablir un suivi statistique du devenir des anciens étudiants et, si leur insertion est médiocre, envisager un regroupement de ce M2, dont l'autonomie ne serait pas justifiée, avec un M2 de droit des affaires.



Contentieux public

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Cette spécialité à finalité professionnelle répond à des besoins réels des professionnels à un haut niveau.

- Point fort :
 - Le contentieux de droit public est peu enseigné, alors que les juristes spécialisés dans les procédures administratives sont rares.
- Points faibles :
 - L'absence de contrat d'apprentissage.
 - L'absence d'informations sur les partenaires du M2 dans le milieu professionnel (établissements publics, collectivités locales...).
 - L'articulation entre le M1 « Justice et procès » et ce M2 n'est pas totalement évidente, le M1 ne faisant qu'une part très réduite au droit public là où, au contraire, ce M2 est destiné à des étudiants qui ont déjà une formation solide en droit administratif.

Commentaires et recommandations

Les nombreuses spécialités (deux M2 R et trois M2 Pro.) du master « Justice et procès » connaissent une forte mutualisation des enseignements, qui milite en faveur de regroupements.

- Le devenir des étudiants n'est pas une préoccupation centrale. Apporter une meilleure connaissance de la réalité devrait préoccuper davantage le corps enseignant.
- Les aspects professionnalisants doivent être renforcés au sein même des M2 « recherche » (stages). La distinction entre M2 pro et « recherche » pourrait être gommée sans difficulté. Les débouchés sont identiques, il n'est pas rare que des anciens étudiants de M2 pro choisissent de préparer une thèse tandis que ceux de M2 « recherche » s'efforcent d'effectuer des stages afin d'améliorer leurs chances d'insertion.
- Il serait souhaitable d'introduire davantage de séminaires pratiques dans le M2 professionnel « Contentieux des affaires », d'offrir un choix d'enseignements faisant une plus large part au droit public au stade du M1 « Justice et procès » dans la mesure où le M2 « Contentieux public » est rattaché à ce M1, et de proposer davantage d'enseignements en droit comparé/droit communautaire et droit international.
- Développer l'enseignement de l'anglais ou inciter vivement les étudiants en ce sens.